ACADÉMIE
DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Division des personnels de l'administration

Pôle Ressources humaines
Affaire suivie par :
Hélène TASSET
Chargée de mission recrutement
Site de Caen : 02.31.30.16.82
dpa-recrutement-emploi-public@ac-normandie.fr
Rectorat de la région académique
Normandie

Caen, le 30 octobre 2026

Jérôme COLSON
Secrétaire général de l'académie adjoint
Directeur des relations et des ressources humaines

À

Envoi par courriel

Destinataires in fine

NOTE DE SERVICE

Objet : détachement des personnels enseignants d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat – Rentrée scolaire 2027

Références : instruction du 28 mars 2022 relative à l'accueil en détachement des personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat – BOENJS du 7 avril 2022 ;
Annexes : annexe 1 ; formulaire de candidature R7A

Afin de faciliter le détachement des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale dans le corps des attachés d'administration de l'Etat (AAE), le dispositif « Passerelle » est reconduit pour la rentrée scolaire 2027.

Ces accueils en détachement interviennent le 1er septembre de chaque année depuis 2022. Les personnels enseignants (corps du premier et du second degré), d'éducation et psychologues de l'éducation nationale volontaires pour intégrer la filière administrative par la voie du détachement seront repérés et sélectionnés dans un cadre national formalisé dans l'instruction du 28 mars 2022.

L'objectif de cette note est de présenter la déclinaison de ce dispositif et l'accompagnement des personnels volontaires dans l'académie de Normandie au titre de la campagne 2027.

1- Présentation du dispositif

Le dispositif a pour finalité de développer la mobilité entre les corps et de valoriser les compétences des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale.

Dans ce cadre, les personnels enseignants du 1er et du 2nd degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale peuvent bénéficier d'une diversification de leur parcours, une évolution de leur carrière ou une reconversion professionnelle, en capitalisant sur leur connaissance du système éducatif.

Cela leur permet de rejoindre par détachement le corps des AAE, de bénéficier d'une formation et d'exercer les missions correspondantes.

Les attachés d'administration de l'État participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, en occupant des fonctions de conception, d'expertise, de gestion, ou de pilotage d'unités administratives.

Les affectations se situent en services académiques (rectorat ou DSDEN), ainsi qu'en établissements publics locaux d'enseignement (EPLE).

La majorité des attachés d'administration de l'Etat exerce dans les EPLE, en tant que secrétaire général, agent comptable, fondé de pouvoir ou gestionnaire délégué.

L'offre principale de postes sera ainsi constituée de postes en EPLE dont certains comportent une obligation de loger par nécessité absolue de service (sauf obtention d'une dérogation).
N.B. : Ce dispositif des détachements dans le corps des attachés d'administration de l'Etat (AAE), ne se substitue pas aux dispositifs de prévention ou de traitement de l'inaptitude professionnelle – en particulier au dispositif des postes adaptés de courte ou de longue durée.

2- Dépôt des candidatures et sélection des candidats

Le dossier de candidature comprend :
- une demande de détachement (annexe R7A),
- un *curriculum vitae,*
- une lettre de motivation mettant en évidence les compétences et les aspirations du candidat,
- un rapport d'activité et une grille d'auto évaluation (annexe 1).

Il est accompagné de la copie du dernier rapport d'évaluation et du dernier arrêté de promotion.
Il permet d'émettre un vœu d'univers professionnel (EPLE ou services académiques) et de localisation au sein de l'académie.

Les candidatures feront l'objet d'un examen par une commission académique qui émettra ses avis au regard, notamment, des compétences des candidats, de leurs souhaits géographiques d'affectation au sein de l'académie et, enfin en fonction des postes vacants susceptibles d'être proposés aux intéressés.

Le jury de recrutement comprend :
- le secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines de l'académie ou son représentant, président ;
- un membre du corps des attachés d'administration de l'Etat ;
- un membre du corps des personnels de direction ;
- un membre de la division des personnels de l'administration.

Les agents intéressés par ce dispositif sont invités à transmettre leur candidature, **avant le vendredi 11 décembre 2026** au pôle ressources humaines de la DPA, à l'adresse suivante : dpa-recrutement-emploi-public@ac-normandie.fr avec une copie à drh@ac-normandie.fr.

Par ailleurs, les agents souhaitant bénéficier d'un accompagnement à la construction de leur dossier sont invités à contacter la conseillère RH de proximité de leur département d'exercice.

A l'issue de l'examen des dossiers, les agents seront informés de la suite donnée à leur candidature.

3- Gestion administrative des candidats retenus

L'agent retenu et entrant dans le dispositif est en double carrière :

- il reste titulaire de son corps d'origine ;
- il est détaché pour une durée d'un an renouvelable dans le corps des AAE ;
- il est affecté au sein de l'académie de Normandie, à compter du 1er septembre 2027, dans un poste correspondant, dans la mesure du possible à son vœu d'univers professionnel ;
- il est nommé sur un poste définitif d'AAE pour lequel il s'engage à une stabilité sur poste de 3 à 5 ans.

Pour faciliter et accompagner sa prise de poste :

- il rejoint son poste la dernière semaine d'août 2027, pour une prise de contact avec ses interlocuteurs et une première découverte de ses futures missions ;
- il est destinataire, par courriel, d'un dispositif de « pré-formation » assuré par le CNED ;
- il bénéficie de 10 semaines de formation (période de formation obligatoire et en présentiel) au sein de l'Institut du service public (ISP) de Lille
- il est, par ailleurs, accompagné pendant la première année de détachement par un tuteur désigné au sein de sa structure d'affectation.

La formation, inspirée de celle des élèves attachés, mais adaptée pour ce dispositif, est conçue pour offrir des connaissances et des compétences dans les 6 domaines composant le socle de formation des AAE (management / ressources humaines / communication numérique / compétences juridiques / gestion, moyens, finances / conduite de l'action publique).

Pendant cette période, l'agent est stagiaire de la formation continue et bénéficie à ce titre de la prise en charge des frais de formation (notamment les déplacements entre le domicile et l'ISP ainsi que les frais d'hébergement).

Il perçoit le traitement indiciaire correspondant à son classement dans le corps des AAE, le supplément familial de traitement (SFT) et l'indemnité de résidence le cas échéant ainsi que le régime indemnitaire et l'éventuelle nouvelle bonification indiciaire NBI rattachée à sa fonction.

Le pôle ressources humaines de la DPA ainsi que les conseillères RH de proximité sont à votre disposition pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser la présente note aux agents susceptibles d'être intéressés par ce dispositif.

signé
Jérôme COLSON

Contacts – Pôle ressources humaines
Division des personnels de l'administration

Maxime DESTOOP **Chef de pôle** Téléphone 02.32.08.92.65	**Hélène TASSET** **Chargée de mission recrutement** Téléphone 02.31.30.16.82

dpa-recrutement-emploi-public@ac-normandie.fr

Destinataires :

Mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine Maritime
Messieurs les Présidents des Universités de Caen Normandie, du Havre Normandie, de Rouen Normandie
Monsieur le directeur de l'ENSICAEN
Monsieur le directeur de l'INSA de Rouen Normandie
Madame la directrice générale du CROUS de Normandie
Madame la cheffe des services de l'Education nationale de Saint Pierre et Miquelon
Madame la déléguée régionale académique à l'information et à l'orientation
Monsieur le directeur territorial de CANOPE Normandie
Madame la directrice du CNED de Rouen
Mesdames et messieurs les chefs des établissements publics locaux d'enseignement, des établissements régionaux d'enseignement adapté
Mesdames et messieurs les chefs de division et conseillers techniques des services académiques